

# La face cachée de Sinar Mas

Greenpeace dénonce le double jeu du géant indonésien de l'huile de palme, membre de la RSPO et acteur de la déforestation illégale

Le conglomérat indonésien Sinar Mas détient de nombreuses participations dans les secteurs de l'huile de palme et de la pâte à papier. Alors que les pratiques de déforestation illégale de la filiale papetière du groupe, Asia Pulp and Paper (APP), avaient déjà été révélées au grand jour<sup>2</sup>, ce rapport démontre qu'à travers ses entreprises de production d'huile de palme, le groupe Sinar Mas mène des activités interdites par la loi indonésienne :

- déforestation sans obtention de permis de déboisement ;
- déforestation sans évaluation préalable des impacts environnementaux ;
- déforestation des zones de tourbières profondes.

*“ Si nous étions impliqués dans des activités de déforestation, nous serions déjà derrière les verrous ”*

Gandi Sulistiyanto, directeur général de Sinar Mas, 20 mars 2009<sup>1</sup>

Non seulement, ces pratiques contreviennent à la loi indonésienne, mais elles sont également contraires aux principes et critères établis par la Table ronde sur l'huile de palme durable (Roundtable on Sustainable Palm Oil – RSPO), dont plusieurs entreprises du groupe Sinar Mas sont membres.

Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, aucun dirigeant du groupe Sinar Mas n'a été arrêté pour répondre des activités de déforestation illégales menées par la compagnie.

image Parcelle de forêt détruite par PT Paramitha Internusa Pratama, entreprise du groupe Sinar Mas, à proximité du parc national du lac Sentarum. Cliché pris le 14 février 2009, province du Kalimantan occidental, Indonésie.

Source enquête Greenpeace, ©Edy Purnomo/Greenpeace.

# SINAR MAS SE MOQUE DES NORMES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En Indonésie, Sinar Mas est le plus gros producteur d'huile de palme et un acteur majeur du secteur de la pâte à papier<sup>3</sup>. On sait déjà qu'à travers sa filiale papetière APP, le groupe ne se gêne pas pour adopter des normes sociales et environnementales qu'il bafoue par la suite<sup>4</sup>. Au cours des deux dernières années, l'entreprise APP a notamment fait parler d'elle pour ses pratiques de déboisement illégal, et pour avoir acquis des concessions situées sur une forêt à forte valeur de conservation, mettant ainsi en péril le seul programme de réintroduction d'orangs-outans de Sumatra qui ait fonctionné sur l'île<sup>5</sup>.

Les études de cas exposées dans ce rapport montrent comment, par le biais de son affiliation à la RSPO, le groupe Sinar Mas parvient une fois de plus à donner le change en adhérant à des « principes de durabilité », alors qu'il continue à détruire des forêts et des tourbières – bien souvent en toute illégalité.

Le groupe Sinar Mas est à l'origine d'environ 10 % de la production de l'huile de palme indonésienne<sup>6</sup>. Ses participations dans ce secteur sont en grande partie contrôlées via une holding basée à Singapour, Golden Agri Resources (GAR), qui détient un certain nombre d'entreprises productrices d'huile de palme, notamment PT SMART, filiale de Sinar Mas et membre de la RSPO.

**Par le biais de son affiliation à la RSPO, le groupe Sinar Mas parvient une fois de plus à donner le change en adhérant à des « principes de durabilité », alors qu'il continue à détruire des forêts et des tourbières – bien souvent en toute illégalité.**

Sinar Mas ne produit pas uniquement de l'huile de palme brute, mais aussi de l'huile de palmiste (extraite de la graine du fruit du palmier à huile), ainsi qu'une vaste gamme de produits raffinés, à des fins alimentaires et industrielles. En 2008, le groupe s'est auto-désigné « n°1 » au niveau indonésien pour sa surface totale de plantations de palmiers à huile, et « n°2 » au niveau mondial<sup>7</sup>. Fin 2008, son empire s'étendait sur près de 392 000 hectares de plantations établies, dont environ 213 000 ha à Sumatra, 165 000 ha à Kalimantan et 12 700 ha dans la province de Papouasie<sup>8</sup>. Par ailleurs, le groupe dit posséder « la plus grande 'réserve de terres' au monde [...] prête à accueillir de nouvelles plantations sur une superficie de 1,3 million d'hectares<sup>9</sup> », dans les provinces forestières de Papouasie et de Kalimantan.

Ce rapport dénonce les pratiques illégales et la destruction des forêts dont est responsable le groupe Sinar Mas dans la province de Kalimantan. Toutefois, d'autres régions d'Indonésie



image Orangs-outans de la forêt intacte du centre de l'île de Bornéo, Indonésie, mai 2009.  
©Rante/Greenpeace

sont également victimes des agissements de la multinationale. C'est le cas notamment de la région de Lereh, près de Jayapura, dans la province de Papouasie, où des forêts sont rasées pour faire place à des plantations de palmiers à huile. D'après les témoignages des communautés locales, cette destruction affecte considérablement leurs moyens de subsistance, déstabilisant la sécurité alimentaire de la région<sup>10</sup>.

Si la destruction des forêts humides et des tourbières a un impact dévastateur sur la biodiversité et les communautés au niveau local, elle alimente également les changements climatiques à l'échelle planétaire<sup>11</sup>. Greenpeace estime qu'en moyenne, pour la seule province de Riau (île de Sumatra), 2,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sont rejetés chaque année du fait de la dégradation des tourbières situées sur les plantations de palmiers à huile appartenant à Sinar Mas<sup>12</sup>.

Sinar Mas revend ensuite ses produits d'huile de palme à de grandes industries alimentaires telles que Nestlé, Kraft ou Procter & Gamble<sup>13</sup>. Certaines institutions financières, comme BNP Paribas<sup>14</sup> ou la Banque allemande de développement<sup>15</sup>, ont financé – ou continuent de financer – le développement des entreprises du groupe Sinar Mas.

**Pour la seule province de Riau, les émissions dues à la dégradation des tourbières situées sur les plantations de palmiers à huile de Sinar Mas s'élèvent en moyenne, chaque année, à 2,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.**

# SINAR MAS ENFREINT LES RÈGLES DE LA RSPO ET UTILISE SON AFFILIATION POUR VERDIR SON IMAGE

## Une affiliation à la RSPO très « sélective »

Sinar Mas est membre de la Table ronde sur l'huile de palme durable (Roundtable on Sustainable Palm Oil – RSPO), à travers deux de ses entreprises : PT Ivo Mas Tunggal et PT Sinar Mas Agro Resources and Technology Tbk (PT SMART). Ces deux entreprises sont des filiales de la holding Golden Agri Resources (GAR), qui détient les participations de Sinar Mas dans le secteur de l'huile de palme. Sur le site Internet de GAR, on peut lire : « À travers notre principale filiale en Indonésie, PT Sinar Mas Agro Resources and Technology Tbk, nous sommes un membre actif de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) depuis février 2005<sup>16</sup>. »

PT Ivo Mas Tunggal a demandé la certification RSPO pour plusieurs de ses concessions et usines situées dans la province de Riau, tandis que PT SMART a entamé des processus d'évaluation de ses zones à hautes valeurs de conservation (évaluation HVC) pour certaines de ses concessions. En effet, conformément aux normes de la RSPO, ce type d'évaluation doit être conduit avant toute conversion de forêts en plantations de palmiers à huile.

Toutefois, le document sur les systèmes de certification de la RSPO stipule, à son paragraphe 4.2.4, que « les organisations disposant de plus d'une unité de gestion, et/ou d'une participation de contrôle (supérieure à 51 %) dans plus d'une entreprise autonome, pourront obtenir la certification de leurs unités de gestion et/ ou filiales uniquement à condition :

- qu'elles soient membres de la RSPO ;
- qu'elles soumettent à l'organisme de certification un programme accompagné d'un échéancier précis concernant l'obtention de la certification de toutes les entités concernées ;

→ qu'au niveau de toute participation non certifiée, ne soient à déplorer aucun conflit foncier majeur, aucun remplacement de forêt primaire ou de forêt à haute valeur de conservation par des plantations depuis novembre 2005, aucun litige du travail non résolu par le biais d'une procédure concertée et aucun élément attestant le non-respect de la législation en vigueur<sup>17</sup>. »

Ces exigences ont été définies de façon à empêcher les holdings détenant des participations dans le secteur de l'huile de palme, telle que GAR, de ne faire certifier qu'une ou deux de leurs filiales, tout en en laissant d'autres poursuivre leurs activités de déforestation sur d'autres concessions. En choisissant de n'affilier à la RSPO que deux des filiales de GAR (PT Ivo Mas Tunggal et PT SMART), Sinar Mas a trouvé un moyen simple et efficace de minimiser ses engagements au titre de la RSPO, tout en donnant l'impression d'avoir adopté des pratiques durables.

**Les études de cas rapportées ci-dessous montrent comment, à travers les activités de ses filiales – y compris les deux entreprises membres de la RSPO – Sinar Mas continue de violer la législation indonésienne et de déroger aux principes et critères établis par la RSPO en menant des activités illégales de déforestation et en détruisant des forêts à haute valeur de conservation.**

# SINAR MAS DÉTRUIT LES FORÊTS INDONÉSIENNES EN TOUTE ILLÉGALITÉ

Le respect de la législation est le critère essentiel que doit remplir toute entreprise prétendant promouvoir des pratiques durables. L'un des principes de la RSPO est d'ailleurs que « toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales ratifiées et en vigueur [soient] respectées<sup>18</sup> ».

Conformément à la législation indonésienne, les entreprises possédant des plantations doivent répondre à plusieurs exigences juridiques avant d'être autorisées à déboiser les forêts pour y établir des plantations de palmiers à huile :

- Lorsque la concession abrite des massifs forestiers, la compagnie doit se conformer à la réglementation du ministère de la Foresterie, et demander et obtenir un « permis de déboisement » (appelé « IPK ») avant de procéder à tout défrichement<sup>19</sup>.

→ Aucune activité de développement significative n'est autorisée avant l'obtention d'un « permis de plantation » (appelé « IUP »). Afin d'obtenir ce permis, il faut notamment avoir fait exécuter et approuver une « évaluation des impacts environnementaux » (appelée « AMDAL »)<sup>20</sup>.

Greenpeace a enquêté sur plusieurs entreprises du groupe Sinar Mas opérant dans la province du Kalimantan occidental, afin de déterminer si ces filiales respectaient ou non les obligations légales décrites ci-dessus. Les résultats de ces recherches révèlent que les entreprises de Sinar Mas ne parviennent même pas à respecter ces dispositions réglementaires fondamentales.



image 1 Zone forestière après le passage de PT Kartika Prima Cipta, entreprise du groupe Sinar Mas, octobre 2008. Source : Greenpeace.

Conformément à la Loi indonésienne sur la foresterie de 1999, les entreprises ne sont pas autorisées à « couper des arbres ni à cueillir ou récolter tout produit forestier sur une zone forestière sans avoir obtenu de permis ou d'autorisation à cette fin auprès d'un fonctionnaire dûment autorisé<sup>21</sup> ». Par conséquent, les entreprises doivent obtenir un permis de déboisement (IPK) avant de procéder à la déforestation des massifs forestiers situés sur leurs concessions. Le non-respect de cette disposition réglementaire constitue un délit au titre de l'article 78 (2) de la Loi sur la foresterie<sup>22</sup>. Les permis IPK sont délivrés au niveau local par le gouverneur ou par le préfet (bupati).

Par ailleurs, la décision du ministère de la Foresterie n°382 de 2004 stipule qu'il est également nécessaire d'obtenir un permis IPK pour déboiser des forêts situées sur des zones non forestières (appelées « APL »)<sup>23</sup>. Ces autorisations permettent donc de déterminer les endroits où les entreprises peuvent et ne peuvent pas déboiser. Mais elles servent également de base au recouvrement de l'impôt forestier. Ainsi, les compagnies qui rasant une forêt sans détenir de permis ne s'acquittent pas de l'impôt correspondant – et volent l'État et le contribuable indonésiens.

### Étude de cas n°1 : PT Kartika Prima Cipta, PT Paramitha Internusa Pratama et PT Persada Graha Mandiri

Plusieurs filiales du groupe Sinar Mas ont détruit des forêts sans posséder de permis IPK dans le département de Kapuas Hulu, à proximité du parc national de Danau Sentarum (province du Kalimantan occidental).

La dernière liste des permis IPK délivrés pour le Kalimantan occidental a été rendue publique par le ministère de la Foresterie en 2008<sup>24</sup>. Aucune des entreprises suivantes du groupe Sinar Mas ne figure dans cette liste : PT Kartika Prima Cipta, PT Paramitha Internusa Pratama et PT Persada Graha Mandiri. Pourtant, des images satellites (voir Annexe, images A-F) montrent que des activités de déforestation ont eu lieu sur des concessions exploitées par ces mêmes entreprises entre 2006 et 2008<sup>25</sup>.

## DÉLIT N°2 : DÉFORESTATION SANS ÉVALUATION PRÉALABLE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Afin d'obtenir un permis de plantation (IUP), autorisation pré-requise à tout établissement de plantation, une entreprise doit faire effectuer une évaluation des impacts environnementaux (AMDAL). Cette évaluation doit être approuvée par les autorités locales avant de présenter une demande de permis IUP<sup>26</sup>. Conformément à la législation indonésienne, l'implantation d'une plantation de palmiers à huile sans approbation de l'AMDAL entraîne la révocation de tout permis IUP qui aurait été précédemment octroyé<sup>27</sup>.

Afin de s'assurer que chaque compagnie ait effectué une AMDAL avant de déboiser des forêts pour y établir des plantations, l'Agence de gestion environnementale de la province du Kalimantan occidental (Bapedalda) exige que toutes les compagnies aient signé une déclaration, avant de faire effectuer et approuver l'évaluation, confirmant qu'aucune activité n'a été mise en route sur les concessions concernées<sup>28</sup>.

### Étude de cas n°1 : PT Agro Lestari Mandiri (PT ALM)

PT Agro Lestari Mandiri (PT ALM) est une entreprise du groupe Sinar Mas opérant dans le département de Ketapang. L'AMDAL effectuée par cette filiale a été approuvée en décembre 2007<sup>29</sup>. Pour obtenir cette approbation, le directeur de l'entreprise avait signé, en mars 2006, une déclaration attestant qu'aucune activité de déforestation n'avait été menée sur les concessions de la compagnie pour y établir des plantations (voir image 2).

En réalité, PT ALM avait déjà commencé à déboiser ses concessions avant mars 2006 : les journaux locaux ont publié, en septembre 2005, une photographie de la cérémonie inaugurant les activités de déforestation et d'aménagement des zones concernées, à laquelle a assisté le préfet du département de Ketapang (voir image 3). Le processus de déforestation – illégal – des massifs forestiers avait donc été mis en route plus de deux ans avant que l'AMDAL ne soit approuvée.

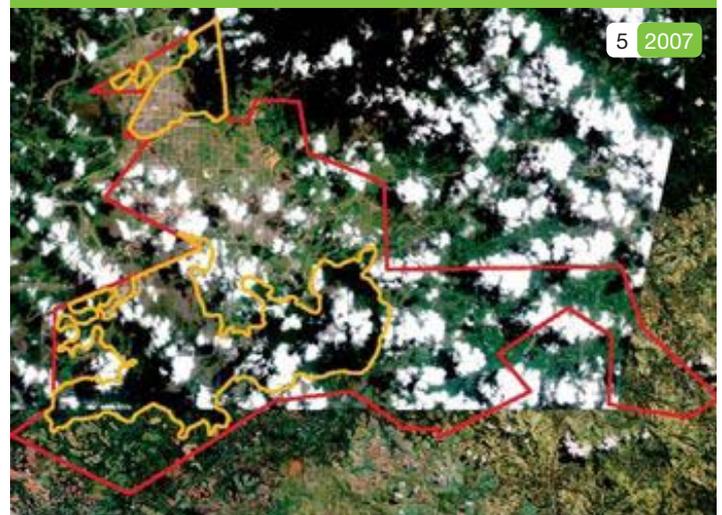
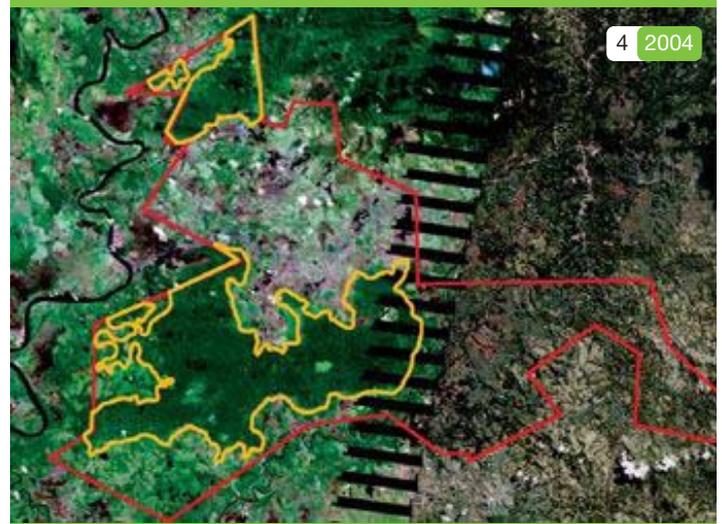
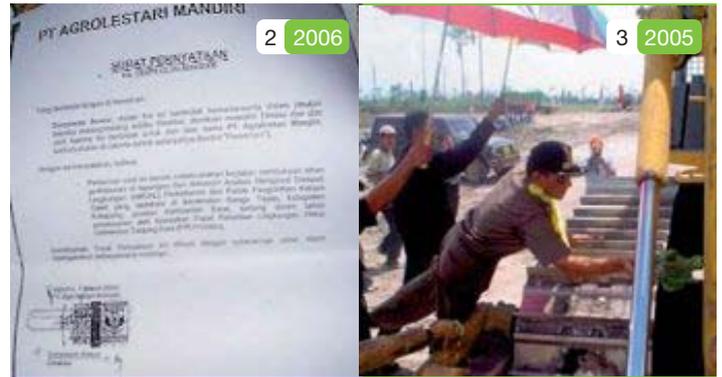
Des images satellite confirment qu'en juillet 2007, près de 4 000 hectares de terres avaient déjà été défrichés sur les zones occupées par les concessions, soit plusieurs mois avant l'approbation de l'AMDAL (voir images 4 et 5).

**image 2** Déclaration signée par le directeur de PT ALM, datée du 1er mars 2006, attestant au Bapedalda par écrit que l'entreprise n'avait entamé aucune activité de déforestation sur la zone occupée par les concessions. Source : exemplaire de la déclaration conservé par Greenpeace.

**image 3** H. Morkes Effendi, préfet du département de Ketapang, inaugure les activités de déforestation de PT ALM, Desa Sungai Kelik, le 12 septembre 2005<sup>30</sup>.

**image 4** Frontières de la concession de PT ALM, en rouge (source : BPN Kalimantan Barat, 2006), superposées à une image satellite prise le 3 juin 2004 (Landsat 7). Le contour jaune délimite les massifs forestiers qui subsistaient en 2004.

**image 5** Frontières de la concession de PT ALM superposées à une image satellite prise en août 2007 (EO-1). Plusieurs mois avant l'approbation de l'AMDAL, des activités de déforestation à grande échelle avaient déjà été entamées. Le contour jaune délimite les massifs forestiers qui subsistaient en 2004 ; les zones de couleur brun clair correspondent à l'étendue des massifs déboisés.



### Légende :

- frontières de la concession
- zones de forêts intactes en 2004

		(Luas Bruto: ± 27.500 Ha ; Luas Netto: ±12.000 Ha ; Kapasitas 60 Ton TBS/Jam)		6 2008
14.	PT. Kencana Graha Permai	Perkebunan dan Pembangunan Pabrik Pengolahan Kelapa Sawit (Luas Areal: 10.000 ha ; Kapasitas Pabrik 60 Ton TBS/Jam)	Kecamatan Muara Pawan Kabupaten Ketapang	SK Gubernur Nomor 546 Tahun 2008 , tanggal 7 Juli 2008
15.	PT. Sinar Karya mandiri	Perkebunan dan Pembangunan Pabrik Pengolahan Kelapa Sawit	Kecamatan Muara Pawan Kabupaten Ketapang	SK Gubernur Nomor 559 Tahun 2008 , tanggal 24 Juli 2008

### Étude de cas n°3 : PT Kencana Graha Permai (PT KGP)

PT Kencana Graha Permai (PT KGP) est une autre entreprise du groupe Sinar Mas opérant dans la province du Kalimantan oriental. Le 17 mars 2005, cette entreprise a obtenu un permis de plantation (IUP) pour une concession s'étendant sur une superficie de 10 000 hectares<sup>31</sup>. Or ce n'est qu'en juin 2008 – soit plus de trois ans plus tard – que le gouverneur de la province a validé l'évaluation des impacts environnementaux (AMDAL) de PT KGP (voir image 6). Pourtant, conformément à la loi indonésienne, l'entreprise n'aurait pas dû obtenir de permis de plantation sans avoir au préalable reçu l'approbation de l'AMDAL.

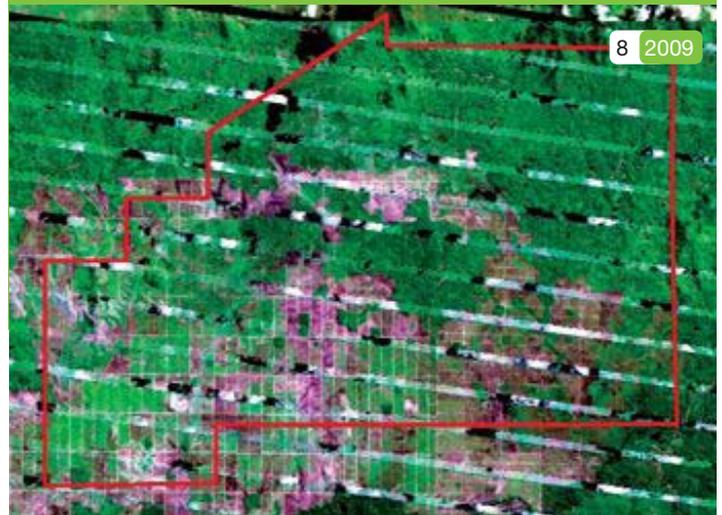
De plus, d'après cette évaluation, la zone de déforestation devait être limitée à 1 000 hectares au cours de la première année d'exploitation (2008). Le déboisement de 4 000 hectares supplémentaires devait être autorisé en 2009, puis 5 000 hectares en 2010 – soit 10 000 hectares au total de terres déboisées d'ici à 2010<sup>32</sup>. Toutefois, les images satellite montrent que les activités de déforestation de PT KGP avaient déjà commencé avant août 2006 (image 7), soit deux ans avant que l'AMDAL ne soit approuvée. En août 2009, PT KGP avait déjà rasé quelque 6 000 hectares de forêts (image 8).

Les activités de PT KGP constituent une violation flagrante de la loi indonésienne.

**image 6** Section de la liste des approbations des AMDAL indiquant que l'évaluation de PT KGP a été validée en vertu d'une lettre du gouverneur datée du 5 juillet 2008 (source : Bapedalda).

**image 7** Frontières de la concession de PT KGP, en rouge (source : BPN Kalimantan Barat, 2006), superposées à une image satellite prise en août 2006 (Landsat 7). La prédominance des zones de couleur vert foncé, correspondant aux massifs forestiers, montre que la majeure partie de cette concession n'avait pas été déboisée en 2006. Le processus de déforestation avait déjà commencé dans la zone délimitée par le cercle blanc.

**image 8** Frontières de la concession de PT KGP (source : BPN Kalimantan Barat, 2006), superposées à une image satellite prise en août 2009 (Landsat 7). Cette image indique qu'une superficie d'environ 6 000 hectares a été déboisée et aménagée par PT KGP en vue d'y établir des plantations de palmiers à huile. Les zones de couleur vert brillant correspondent à des plantations de jeunes palmiers à huile, tandis que la couleur rose indique des zones déboisées.



**Légende :**  
— Frontières de la concession  
■ Zones de déforestation



9 2008

image 9 parc national du lac Sentarum. Source : Greenpeace, octobre 2008.

La loi indonésienne interdit la déforestation des tourbières d'une profondeur supérieure à trois mètres. De plus, selon les principes et critères de la RSPO, « la plantation extensive sur des sols tourbières supérieurs à 3 m de profondeur et sur d'autres sols fragiles doit être évitée<sup>33</sup>. »

### Étude de cas n°4 : PT Sinar Mas Agro Resources and Technology Tbk (PT SMART)

PT SMART, entreprise du groupe Sinar Mas et membre de la RSPO, a entamé des processus d'évaluation des zones à hautes valeurs de conservation (évaluation HVC) sur certaines de ses concessions de palmiers à huile situées à proximité du parc national de Danau Sentarum, dans la province du Kalimantan occidental.

Ce parc national, classé « zone humide d'importance internationale » au titre de la Convention de Ramsar, s'étend sur 132 000 hectares (voir image 9). La destruction de ces tourbières fragiles et des espaces alentours met non seulement en péril les écosystèmes, mais fragilise également les moyens de subsistance des communautés vivant dans la région.

En 2009, l'organisation Fauna and Flora International (FFI), membre de la RSPO, a effectué une évaluation HVC sur la concession d'une filiale de PT SMART, PT Kartika Prima Cipta (PT KPC). Les détails de cette évaluation, exposés lors d'une consultation publique à Kalimantan le 27 octobre 2009, confirment les faits suivants :

- la concession abrite des tourbières profondes (c'est-à-dire d'une profondeur supérieure à trois mètres – voir carte 1) ;
- la déforestation de cette zone avait déjà commencé avant l'évaluation ;
- des fosses de drainage avaient déjà été creusées.



10 2009



11 2009

image 10 Destruction de forêt en cours sur la concession de PT KPC. Source : Greenpeace, 14 février 2009.

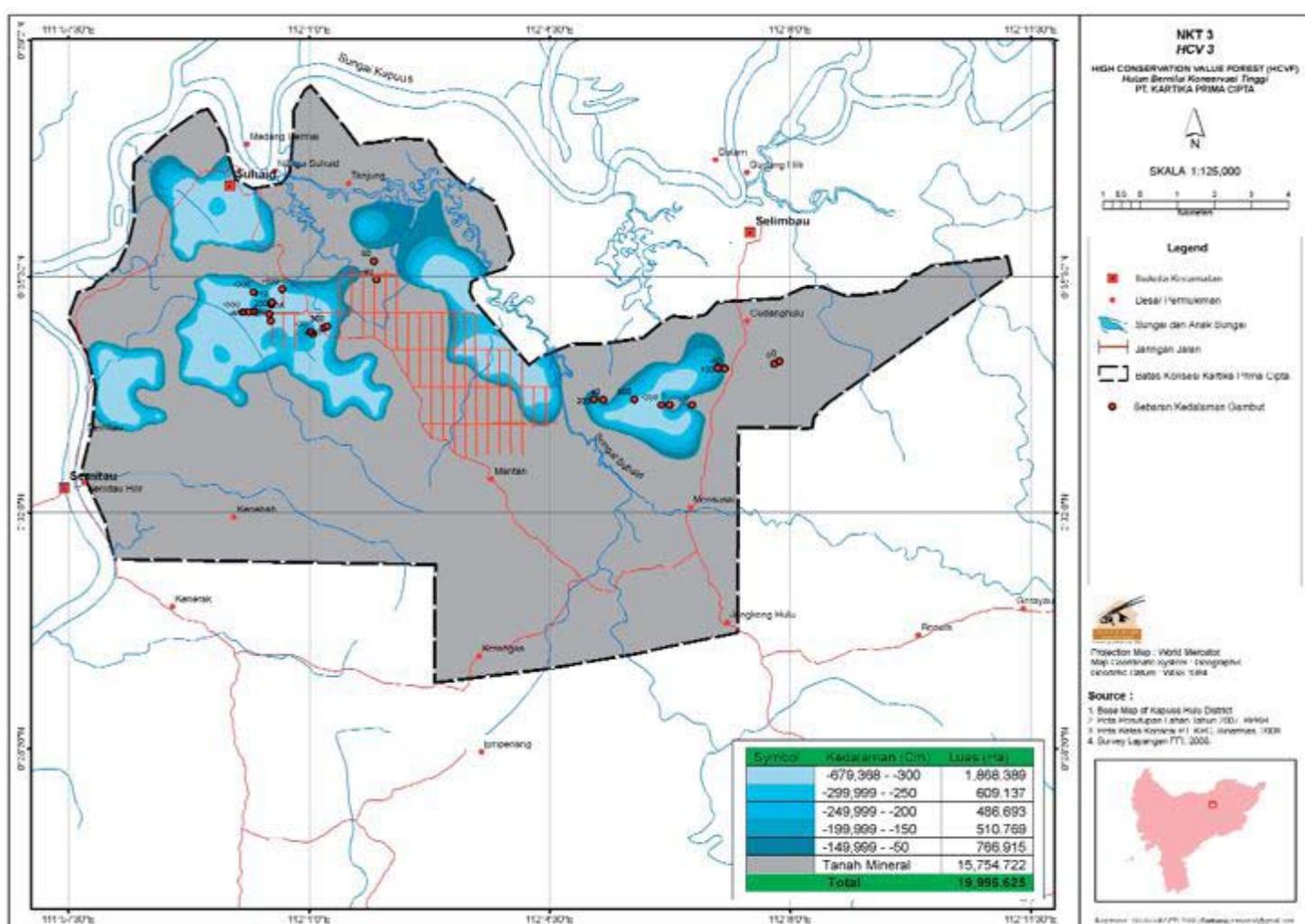
image 11 FroDes activistes de Greenpeace s'opposent à la déforestation des tourbières sur la concession de PT KPC, août 2009. ©Rante/Greenpeace

La consultation publique a également permis de révéler que, suite à une première visite sur le terrain effectuée par la FFI au cours du processus de l'évaluation HVC, PT SMART avait accepté de mettre fin à ses activités de déforestation sur cette concession. Cependant, une mission de vérification réalisée en août 2009 par la FFI et PT SMART a confirmé que les activités de déforestation n'avaient pas cessé et que de nouveaux canaux de drainage avaient été creusés.

Par ailleurs, Daud Dharsono, vice-président de PT SMART, dirige également le Groupe de travail sur les forêts à haute valeur de conservation de la RSPO en Indonésie. PT SMART enfreignaient donc les règles de la RSPO en déboisant des zones à haute valeur de conservation, tandis que l'un de ses plus hauts responsables siégeait dans un groupe de travail de la RSPO

chargé de « donner des orientations et de surveiller les zones à haute valeur de conservation situées sur les plantations de palmiers à huile<sup>34</sup> ».

La carte 1 montre que certaines tourbières déboisées sur la concession de PT SMART atteignent jusqu'à sept mètres de profondeur. Or la décision présidentielle n°32/1990 du 25 juillet 1990 stipule que les forêts naturelles situées sur des sols tourbeux d'une profondeur de trois mètres ou plus doivent être protégées. Et, conformément à un décret du ministère indonésien de l'Agriculture de février 2009, seules les tourbières n'excédant pas trois mètres de profondeur peuvent être déboisées<sup>35</sup>. Ainsi, les activités de déforestation menées par PT SMART sur cette concession constituent une violation de la loi indonésienne.



carte 1 distribution de la profondeur des tourbières sur la plantation de palmiers à huile de PT KPC. Les zones quadrillées en rouge indiquent la présence de plantations de palmiers à huile. Les zones bleues indiquent la présence de tourbières, le bleu clair correspondant aux tourbières les plus profondes (jusqu'à sept mètres de profondeur). Source : Fauna and Flora International, 2009.



## ■ LES DEMANDES DE GREENPEACE

Ce rapport apporte les preuves qu'un certain nombre de plantations de palmiers à huile appartenant au groupe Sinar Mas violent les indonésiennes sur l'exploitation forestière et l'environnement. Tandis que certaines des filiales du groupe continuent de détruire des forêts en toute illégalité, Sinar Mas fait valoir son affiliation à la RSPO pour brouiller les pistes et passer pour une entreprise engagée dans la durabilité.

Les éléments présentés ici démontrent que même en se fournissant en huile de palme auprès de producteurs membres de la RSPO, les entreprises clientes risquent d'acheter de l'huile de palme issue de la destruction illégale des forêts et des tourbières. Tant qu'un lien subsistera entre certains membres de la RSPO, huile de palme et déforestation, des entreprises telles que Sinar Mas pourront utiliser leur affiliation à cet organisme pour verdir leur image et continuer à détruire des forêts.

Aujourd'hui, il est essentiel d'établir un moratoire permettant d'empêcher toute nouvelle destruction de forêts ou de tourbières, et de rompre le lien entre production d'huile de palme, déforestation et changements climatiques. Ce moratoire doit :

- prévoir l'espace politique adéquat à la mise en place de mécanismes visant à protéger définitivement les zones de tourbes et de forêts importantes ;
- encourager les producteurs à privilégier l'expansion sur des zones non forestières et à améliorer les rendements des plantations existantes.

### LES CONSOMMATEURS D'HUILE DE PALME DOIVENT :

- demander à leurs fournisseurs d'appliquer un moratoire sur le déboisement des forêts et des tourbières<sup>36</sup> ;
- annuler immédiatement les contrats qu'ils auraient conclus avec toute entreprise du groupe Sinar Mas, et rompre ainsi le lien entre huile de palme et déforestation.

### LES PRODUCTEURS D'HUILE DE PALME DOIVENT :

- appliquer un moratoire immédiat sur le déboisement des forêts et des tourbières<sup>37</sup> ;
- arrêter de se fournir en huile de palme auprès de toute entreprise du groupe Sinar Mas, et privilégier l'approvisionnement auprès de fournisseurs appliquant le moratoire sur la déforestation.

### LES POUVOIRS PUBLICS ET LES INVESTISSEURS QUI SOUTIENNENT FINANCIÈREMENT LE SECTEUR DE L'HUILE DE PALME DOIVENT :

- fermer les vannes des financements accordés à toutes les entreprises du groupe Sinar Mas jusqu'à la mise en place d'un moratoire sur la destruction des forêts et des tourbières.

carte 2 emplacement des concessions dans la province du Kalimantan occidental, Indonésie – études de cas 1 à 4



**Parc national du lac Sentarum**

Images A et B PT Persada Graha Mandiri  
 Images C et D PT Paramitra Internusa Pratama  
 Images E et F PT Kartika Prima Cipta  
 Image 10 et Carte 1

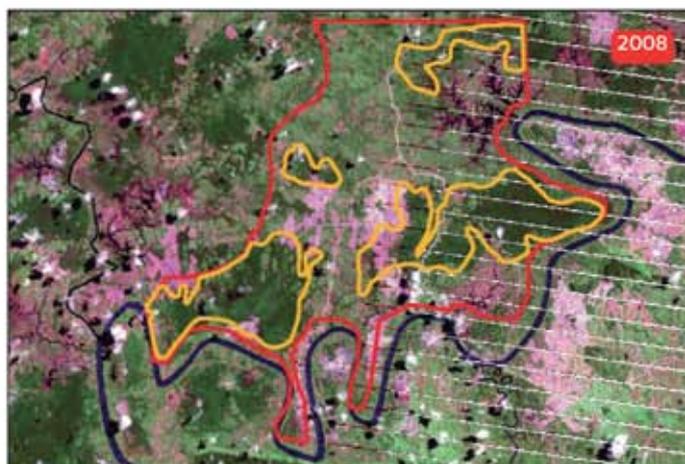
Images 4 et 5  
 PT Agro Lestari Mandiri (PT ALM)

Images 7 et 8  
 PT Kencana Graha Permai (PT KGP)

## Déforestation sur les zones de concession entre 2006 et 2008 – étude de cas 1



**Image A** frontières de la concession de PT Persada Graha Mandiri (en rouge) superposées à une image satellite prise en 2006 (Landsat 7). Les contours jaunes délimitent les massifs forestiers subsistant en 2006 (vert foncé).



**Image B** frontières de la concession de PT Persada Graha Mandiri (en rouge), superposées à une image satellite prise le 5 août 2008 (Landsat 7). Les contours jaunes délimitent le couvert forestier qui subsistait en 2006 ; les zones roses correspondent à des terres déboisées entre 2006 et 2008.



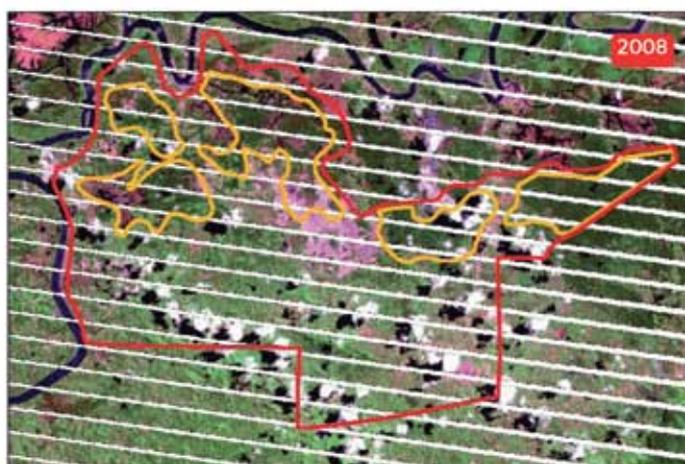
**Image C** frontières de la concession de PT Paramitra Internusa Pratama (en rouge), superposées à une image satellite de 2006 (Landsat 7). Les contours jaunes délimitent les massifs forestiers subsistant en 2006 (vert foncé).



**Image D** frontières de la concession de PT Paramitra Internusa Pratama (en rouge), superposées à une image satellite prise le 5 août 2008 (Landsat 7). Les contours jaunes délimitent le couvert forestier qui subsistait en 2006 ; les zones roses correspondent à des terres déboisées entre 2006 et 2008.



**Image E** frontières de la concession de PT Kartika Prima Cipta (en rouge), superposées à une image satellite de 2006 (Landsat 7). Les contours jaunes délimitent les massifs forestiers subsistant en 2006 (vert foncé).



**Image F** frontières de la concession de PT Kartika Prima Cipta (en rouge), superposées à une image satellite prise le 5 août 2008 (Landsat 7). Les contours jaunes délimitent le couvert forestier qui subsistait en 2006 ; les zones roses correspondent à des terres déboisées entre 2006 et 2008.

### Légende :

- Frontières des concessions
- Zones de déforestation en 2008
- Zones de forêts intactes en 2006



## RÉFÉRENCES

- 1 Reuters, Indonesia's Sinar Mas defends palm oil expansion, 20 mars 2009. [<http://bit.ly/V2qEd>]
- 2 Voir, par exemple : Les Amis de la Terre Royaume-Uni, Paper Tiger, Hidden Dragons, mai 2001.
- 3 Asia Pulp and Paper (APP), filiale du groupe Sinar Mas, contrôle 40 % des capacités de production de pâte à papier et 31,8 % des capacités de production de papier en Indonésie. Source : ministère de la Forêt indonésien, A Road Map for the Revitalization of Indonesia's Forest Industry, 2007, p. 11.
- 4 Voir par exemple : Rainforest Alliance; Rainforest Alliance Public Statement: Termination of Contract to Verify High Conservation Value Forests (HCVF) for APP in Sumatra, Indonesia, January 2007. [[www.rainforest-alliance.org/forestry/documents/app.pdf](http://www.rainforest-alliance.org/forestry/documents/app.pdf)]
- 5 Pour un exemple démontrant l'implication d'APP dans des activités de déforestation illégale, voir : [[http://eyesontheforest.or.id/index.php?option=com\\_content&task=view&id=179&Itemid=6&lang=english](http://eyesontheforest.or.id/index.php?option=com_content&task=view&id=179&Itemid=6&lang=english)]. Pour des informations sur les risques pour les populations d'orang-outans, voir le communiqué de presse de cinq organismes (dont le WWF et la Zoological Society of London) du 18 mai 2009 : [[http://gfn.panda.org/newsroom/press\\_releases/?164553/Asia-Pulp--PaperSinar-Mas-Group-Set-to-Destroy-Orangutan-Reintroduction-Site-Critical-Tiger-Forest](http://gfn.panda.org/newsroom/press_releases/?164553/Asia-Pulp--PaperSinar-Mas-Group-Set-to-Destroy-Orangutan-Reintroduction-Site-Critical-Tiger-Forest)]
- 6 Greenpeace International, The Hidden Carbon Liability of Indonesian Palm Oil, mai 2008.
- 7 Golden Agri Resources, Golden Era for Golden Agri: Financial Results Presentation for year ended 31 December 2007, 25 février 2008.
- 8 Golden Agri Resources, Financial Results Presentation for year ended 31 December 2008, 27 février 2009, site Internet de GAR, [[www.goldenagri.com.sg/index.php?page=our-business](http://www.goldenagri.com.sg/index.php?page=our-business)], dernière consultation : 5 novembre 2009.
- 9 Golden Agri Resources, Golden Era for Golden Agri, op. cit. note 7, diapositives 8, 20.
- 10 Recherches de terrain, Greenpeace, août 2009.
- 11 Greenpeace, La palme du réchauffement, synthèse en français du rapport Cooking the Climate, 2007. [<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/cooking-the-climate-synthese.pdf>]
- 12 Greenpeace International, The Hidden Carbon Liability of Indonesian Palm Oil, mai 2008
- 13 Golden Agri-Resources Ltd, Company Presentation, 9 juin 2009.
- 14 Communication entre Greenpeace et BNP Paribas, octobre 2009.
- 15 PT SMART, Consolidated Financial Statements for the Years ended 2008 and 2007, 2009.
- 16 Voir : site Internet de Golden Agri Resources, page « Social Responsibility », section « Participation in RSPO », [[www.goldenagri.com.sg/index.php?page=social-responsibility](http://www.goldenagri.com.sg/index.php?page=social-responsibility)], dernière consultation : 6 novembre 2009.
- 17 Roundtable on Sustainable Palm Oil, RSPO Certification Systems: Final approved version, 26 juin 2007. [[www.rspo.org/resource\\_centre/RSPO%20certification%20systems.pdf](http://www.rspo.org/resource_centre/RSPO%20certification%20systems.pdf)]
- 18 Roundtable on Sustainable Palm Oil, Principes et critères pour la production durable d'huile de palme, 17 octobre 2005, critère 2.1, p. 6. [[http://www.rspo.org/PDF/CWG/RSPO%20Criteria%20Final%20Guidance%20with%20NI%20Document%20\(French\).pdf](http://www.rspo.org/PDF/CWG/RSPO%20Criteria%20Final%20Guidance%20with%20NI%20Document%20(French).pdf)]
- 19 L'article 1 (1) du décret n°382/Menhut-II/2004 définit les permis de déboisement comme « l'autorisation d'utiliser les produits forestiers ligneux et/ou non ligneux issus [...] de zones non forestières (APL) ».
- 20 L'article 25 (1) de la Loi sur les plantations n°18 de 2004 stipule : « Afin de prévenir les atteintes à l'environnement, avant l'obtention d'un IUP [permis de plantation], les compagnies de plantation doivent effectuer une AMDAL [évaluation des impacts environnementaux]. »
- 21 Loi sur la foresterie n°41 de 1999, article 50 (3e).
- 22 « Toute personne qui violerait délibérément les dispositions de l'article 50, paragraphe (3), alinéa (a), (b) ou (c), est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de dix ans et d'une amende maximale de cinq milliards de roupies ».
- 23 Le territoire indonésien est découpé en « zones forestières » (placées sous l'autorité du ministère de la foresterie) et « zones non-forestières » (APL, placées sous la tutelle de divers ministères). Les plantations de palmiers à huile dépendent, par exemple, du ministère de l'Agriculture.
- 24 BPPHP-X, Statistik Tahun 2008, Balai Pemanfaatan Pemanfaatan Hutan Produksi Wilayah X Pontianak, 2009. [[http://bpphp10.dephut.go.id/index.php?option=com\\_content&view=category&id=49&Itemid=69](http://bpphp10.dephut.go.id/index.php?option=com_content&view=category&id=49&Itemid=69)]
- 25 Informations de Greenpeace sur les concessions, superposées avec des images satellite prises entre 2006 et 2009.
- 26 L'article 25 (1) de la Loi sur les plantations n°18 de 2004 stipule : « Afin de prévenir les atteintes à l'environnement, avant l'obtention d'un IUP [Permis de plantation], les compagnies de plantation doivent effectuer une évaluation des impacts environnementaux (AMDAL). » Voir également la résolution Keputusan Menteri Kehutanan Dan Perkebunan Nomor 602/Kpts-II/1998.
- 27 Voir article 25 (5) de la Loi sur les plantations n°18 de 2004.
- 28 Communication personnelle (2009) avec Untad Darmawan, responsable du département chargé des AMDAL au sein du bureau du Bapedalda de la province du Kalimantan occidental (de 2005 à mars 2009) ; communication personnelle avec Yani, responsable du département chargé des AMDAL a sein du bureau du Bapedalda de la province du Kalimantan occidental (de mars 2009 à ce jour).
- 29 Liste des AMDAL approuvées par le Bapedalda, mars 2009, copie conservée par Greenpeace.
- 30 Pontianak Post, Buka Lahan, 13 septembre 2005. [<http://arsip.pontianakpost.com/berita/index.asp?Berita=Ketapang&id=98352>]
- 31 Décret du préfet (bupati) n°176 de 2005 relatif au permis de concession de PT KGP.
- 32 Évaluation de l'impact environnemental, PT KGP, 2008.
- 33 Roundtable on Sustainable Palm Oil, Principes et critères pour la production durable d'huile de palme, 17 octobre 2005, critère 7.4, p. 48. [[http://www.rspo.org/PDF/CWG/RSPO%20Criteria%20Final%20Guidance%20with%20NI%20Document%20\(French\).pdf](http://www.rspo.org/PDF/CWG/RSPO%20Criteria%20Final%20Guidance%20with%20NI%20Document%20(French).pdf)]
- 34 Information tirée du site Internet du RSPO : [[www.rspo.org](http://www.rspo.org)]
- 35 Peraturan Menteri Pertanian nomor : 14/Permentan/PL.110/2/2009.
- 36 Ce moratoire doit permettre d'empêcher la déforestation ou le drainage des zones dont les capacités de stockage de carbone combinées (souterraines et au-dessus du sol) sont supérieures à 25 tonnes de carbone par hectare. Voir : Greenpeace International, Greenpeace's Position Paper on the GHG standard as proposed by the RSPO, 2009. [[http://www.rspo.org/resource\\_centre/GHGPublic-Consultation-Greenpeace.pdf](http://www.rspo.org/resource_centre/GHGPublic-Consultation-Greenpeace.pdf)]
- 37 Greenpeace International, Criteria for the Moratorium on Forest conversion for Oil Palm Plantations, 2009.

# GREENPEACE

Greenpeace est une organisation indépendante des États, des pouvoirs politiques et économiques. Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de l'environnement et à la promotion de la paix.

Greenpeace France  
22 rue des Rasselins  
75020 PARIS  
France  
Tél : +33 (0)1 44 64 02 00

Plus d'informations sur : [www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)